



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## SAINT GEORGES DE MONS

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 02 février 2021

L'An deux mille vingt et un, le 02 février, le **Conseil Municipal de la ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 18 heure, salle du conseil en Mairie de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

**Date de convocation** : 26/01/2021

**Présents** : M.PERRIN, Maire

MM. RAYNAUD, LEFOUR, DESGEORGES, BONNAFOUX, MILLIERAS, GRATADEIX, CROISIER, TRIPHON, VAN PANTEGHEM, BESSE-LE PROVOST, DUPOUX, VALANCHON, AGRAIN, BALY

**Excusés** : M. DIAS ayant donné procuration à M. RAYNAUD  
Mme FREITAS ayant donné procuration à M. VAN PANTEGHEM  
Mme ELOY ayant donné procuration à M. PERRIN

**Absents** : MM. BRUCALE

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil; Mme LEFOUR ayant obtenu la majorité des suffrages (1 ABSTENTION : M. AGRAIN), a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès-verbal de la réunion.

**Approbation du compte rendu de séance de la précédente réunion :**

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (MM VALANCHON, AGRAIN) et 1 VOIX CONTRE (M. BALY) valide le compte rendu de séance de la précédente réunion.

**SMADC : Adhésion au groupement de commande d'achat de matériel informatique 2021**

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'adhésion au groupement de commande du SMADC et autorise le Maire à signer tous documents afférents.

Ce groupement de commande permettra d'harmoniser le parc informatique dans les Mairies à l'échelle du SMADC tout en permettant la négociation de prix sur du matériel de qualité professionnelle.

**Convention de solidarité avec la Commune de Queuille – Mise à disposition d'agent en cas d'absence, formation, besoin de renfort ou d'arrêt maladie**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de solidarité avec Queuille. Cette convention encadre les relations futures entre Saint Georges de Mons et Queuille dans le cas où Queuille aurait besoin d'un renfort en personnel des services techniques (maladie ou formation de l'agent). La convention prévoit que les éventuelles mises à disposition d'un agent communal à Queuille aient pour contrepartie la prise en charge intégrale de la rémunération de l'agent pour le temps de mise à disposition effective.

Convention de mise à disposition d'un terrain à l'USGA Tennis (Organisation et Pratique de l'activité Tennis)

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de terrain à l'USGA tennis pour l'organisation et la pratique de l'activité Tennis.

Tarifs du Camping pour la saison 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité prononce les évolutions suivantes en matière de gestion du camping municipal :

- Installation d'une borne de paiement bancaire à l'aire de vidange des camping-cars
- Fixation du tarif d'utilisation de la borne de vidange des camping-cars à 2 €
- Création d'une période d'ouverture permanente du camping de fin octobre à fin avril. Pendant cette période les sanitaires seront fermés. Il s'agit essentiellement de permettre aux camping-cars de se garer dans le camping et donc de libérer la place des anciens combattants.
- Au regard de l'état de vétusté des chalets, il est proposé de modifier leur dénomination commerciale en « P'tites Cabanes ». En effet la notion de chalets appellerait un niveau d'équipement supérieur à celui proposé par Saint Georges de Mons.
- Instauration d'un système tarifaire supprimant les hautes et basses saisons – L'objectif est ici de simplifier l'offre. Les tarifs pour 2021 sont donc :

| TARIFS EMPLACEMENTS/CAMPING                 |                  |
|---|------------------|
| Eléments / Quantité                         | Tarifs           |
| 1 emplacement pour 1 personne               | 6 €              |
| 1 personne de plus de 12 ans supplémentaire | + 2 € / personne |
| 1 personne de 3 à 12 ans supplémentaire     | + 1 € / personne |
| 1 personne de moins de 3 ans                | Gratuit          |
| Electricité – tarif à la journée            | + 2 €            |
| Garage mort – tarif journée                 | 1.5 €            |
| Garage mort – tarif au mois                 | 50 €             |

| Tarifs des « P'tites cabanes »        |               |
|---------------------------------------|---------------|
| P'tites cabanes 2 places - Iris       |               |
| Tarif journée                         | Tarif Semaine |
| 30 €                                  | 120 €         |
| P'tites cabanes 4 places - Capucine   |               |
| Tarif journée                         | Tarif Semaine |
| 40 €                                  | 160 €         |
| P'tites cabanes 6 places - Marguerite |               |
| Tarif journée                         | Tarif Semaine |
| 45 €                                  | 200 €         |

### Ouverture d'une procédure de modification simplifiée du PLU

Le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (MM. VALANCHON, BALY) autorise le Maire, dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée du PLU, à signer un contrat avec le cabinet DESCOEURS et REALITES afin d'accompagner la commune dans cette affaire.

La procédure de modification simplifiée du PLU est engagée afin de traiter uniquement deux points :

- Suppression de l'emplacement réservé n°3 (projet initial de création d'un giratoire au croisement de la rue de la croix gail et de la rue des paleines).
- Modification réglementaire portant sur la parcelle BK49 en vue de l'installation du projet « Ages et vies ».

Le coût de l'accompagnement par le bureau d'étude est fixé à 3 300 € TTC. Il est susceptible d'atteindre la somme de 6 900 € TTC dans le cas où les services de l'Etat imposeraient à ce que la Commune procède à une « étude environnementale ».

### Confirmation de la sortie de l'actif d'un bien au motif de sa cession à un particulier

Le Conseil Municipal à l'unanimité confirme au trésor public la cession du tracteur renault immatriculé 845 SG 63.

### Délégation de compétence au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Ainsi que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2122-22, le Conseil Municipal, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. BALY), délègue au Maire sa compétence « d'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

### Avis sur l'avant-projet de pacte de gouvernance présenté par CC CSM.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avant-projet de pacte de gouvernance proposé par CC CSM.

### Rapport des délégations données au Maire

Le Maire fait état de quatre (4) Déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

### Rapport d'activités des syndicats intercommunaux

#### 1/ CC CSM

M. PERRIN évoque la réunion relative aux finances communautaires. Il informe l'assemblée que ces dernières sont en difficultés. Il garde espoir que le projet de « Pôle Enfance Jeunesse » ne soit pas impacté. Il dit que de nouveaux échanges doivent avoir lieu avec la CC à ce sujet.

Dans le travail d'optimisation des finances communautaires à venir, il souhaite que l'intégralité des conseillers communautaires soient associés aux réflexions et que des économies de fonctionnement soient actées avant de réfléchir à une augmentation des recettes.

M. PERRIN informe l'assemblée que l'Etude KPMG relative aux propositions des Communes pour les futures actions communautaires connaîtra un rendu prochainement.

M. RAYNAUD évoque la commission relative à l'écologie. Les projets en lien avec l'eau et l'assainissement déjà lancés sont suivis par la nouvelle commission. Il informe le Conseil qu'en matière de gestion des forêts, il serait nécessaire de procéder à l'identification des propriétaires forestiers à l'échelle communautaire.

Au sujet de la commission relative à l'urbanisme, il informe l'assemblée qu'une forte tendance se dégage pour travailler en réhabilitation du patrimoine existant plutôt qu'en construction neuve.

Par rapport à la commission en charge de la restauration, cette dernière réaffirme les grands principes consistants à fournir des repas de qualité à des prix optimisés tout en maximisant le recours aux fournisseurs locaux. Il signale des difficultés de fourniture en production maraîchère.

#### 2/ SIAEP Sioule et Morge :

M. PERRIN informe l'assemblée qu'un entretien téléphonique a eu lieu entre lui, M. RAYNAUD et la Trésorerie de Manzat. Cette dernière indique que la Commune dispose d'un niveau de trésorerie de 39 000 € et que les finances communales restent très fragiles.

M. RAYNAUD explique à l'assemblée que des réflexions sont en cours quant au transfert de compétence votée par le mandat 2014-2020. En effet, toute acceptation de transfert total ou partiel des résultats de l'ancien budget annexe de l'assainissement se traduira par une dépense réelle à inscrire au budget principal.

Une nouvelle réunion aura lieu avec l'exécutif du SIAEP Sioule et Morge fin février après émission des comptes administratifs et comptes de gestion définitifs.

#### 3/ SIRB :

Mme TRIPHON évoque un récent changement de présidence.

Le syndicat envisage d'augmenter la communication et la publicité des services proposés par le SIRB afin d'essayer de « sauver la saison d'été » à venir.

#### 4/ SICTOM de Pontaumur Pontgibaud :

M. AGRAIN informe le Conseil que le SICTOM a effectué un prélèvement dans le composteur situé à la cantine scolaire. Ces prélèvements seront analysés pour en déterminer la qualité.

M. AGRAIN, conscient de la technicité requise pour gérer un composteur et au regard des projets de développement des composteurs de quartier, propose que la Commune réfléchisse à la nomination future de référent par quartier.

#### 5/ SMAD des Combrailles :

M. PERRIN explique qu'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a été organisé. Il informe que la cotisation versée par les communes sera certainement augmentée. Il est prévu que les différentes communautés de communes prennent en charge cette cotisation pour le compte de leurs communes membres.

Le SMADC reste en négociation avec la CC RIOM LIMAGNE ET VOLCAN au sujet du transfert du Manoir de Veygoux, une décision doit intervenir sur l'année 2021.

#### 6/ Etablissement Public Foncier —SMAF :

RAS.

#### 7 / SIEG du Puy de Dôme :

M. RAYNAUD explique que le système de réunion par visio-conférence fonctionne moyennement bien. De fait les choses se mettent en place difficilement.

### Questions diverses

- Actions pour les travailleurs en extérieur

M. PERRIN rappelle que depuis le 18 janvier, la salle des fêtes est ouverte pour les travailleurs en extérieur qui souhaitent manger à l'abri et au chaud.

Il explique qu'au départ de la procédure, il a contacté les restaurateurs locaux faisant de la vente à emporter. Ces derniers peuvent maintenant orienter leur client vers Saint Georges de Mons.

- Stèle et plaque du 19 mars

M. PERRIN explique qu'un monument sera dressé au square pour la cérémonie du 19 mars 1962

M. GRATADEIX, conseiller municipal et tailleur de pierre, travaillera la pierre qui a été identifiée à cette fin.

- Projet de Commémoration pour la 13 Août 1944

M. PERRIN rappelle son attachement au devoir de mémoire et à ce titre, il présente un projet de commémoration d'un acte de résistance du 13 Août 1944 qui consista à libérer 114 prisonniers de la prison de Riom sans verser une goutte de sang. L'opération fut conçue à Saint Georges de Mons.

Ce projet sera travaillé avec l'ensemble des générations (écoles de Saint Georges de Mons, Collège), l'ensemble des associations et organisations d'anciens combattants.

- DIETAL

M. PERRIN explique à l'assemblée qu'il a reçu le Directeur Général de la manufacture des lumières. Il annonce qu'une diversification des activités de l'entreprise est à venir.

- Enquête Centre Bourg

M. BALY demande si les résultats de l'enquête sont disponibles.

Il est répondu que 8 réponses sont arrivées en mairie et que des membres du Conseil allaient retourner voir les enquêtés prochainement.

### Intervention du public :

Le public évoque les éléments suivants :

#### Une rénovation de la place Villeréal est-elle prévue ?

Dans un premier temps, les trous seront rebouchés. Il n'y a pas de réfection totale prévue pour l'instant.

#### L'acquisition d'un panneau lumineux est-elle prévue ?

Bien que la Commune en avait un par le passé. Ce dernier a été retiré suite à de nombreux dysfonctionnements.

Il n'y a pas de remplacement prévu si l'on considère la communication mise en place via facebook et le site de la Commune.

#### Le public alerte sur l'état des arbres sur des terrains appartenant à Aubert et Duval sur la Routes des Cités.

La Commune se rapprochera d'Aubert et Duval pour évoquer cette question.

Le public évoque la question de l'aide sociale accordée par l'Etat pour les personnes ne pouvant pas financer leur séjour en EHPAD. En effet, les héritiers potentiels peuvent être amenés à rembourser l'aide par une saisie sur l'héritage.

Il est assuré au public qu'au moment de la mise en place d'une telle aide, les concernés sont informés des conditions de récupération des sommes par l'Etat.

Des informations sur le COVID à Saint Georges de Mons sont-elles disponibles ?

La préfecture ne fait pas parvenir d'information à l'échelle communale. Ces données sont globalisées au niveau départemental.

La pharmacie de Saint Georges de Mons sera-t-elle en capacité de vacciner la population ainsi que le laissent entendre certains médias ?

Le Conseil n'a aucune information allant dans ce sens. Il semble que le dispositif soit encore à l'étude sur le plan national et qu'il ne soit pas encore effectif.

Comment faciliter l'accès au vaccin pour les populations cibles de la stratégie vaccinale atteintes de problèmes de mobilités ?

Il est conseillé de se renseigner auprès de la région AURA qui semble avoir mis en place un système de dédommagement.

Les masques distribués avec les bulletins municipaux sont-ils bien des masques pour adultes ?

Les masques distribués sont tous standardisés pour convenir à un adulte. Ils seront plus ou moins confortables en fonction de la morphologie du crâne du porteur.

La salle des fêtes est-elle nettoyée tous les jours depuis la mise à disposition aux travailleurs en extérieur ?

Evidemment.

La Commune a-t-elle reçu un retour quant au groupement de commande d'achat d'électricité porté par le SIEG ?

Non. Les services administratifs contacteront le SIEG prochainement.

Quelle est la position du Conseil Municipal sur la 5G ?

La question ayant déjà été posée lors d'un conseil précédent, la même réponse est formulée. L'urgence est au déploiement de la fibre et à la diminution des zones blanches.

La séance est levée à 19h45

Le Maire,

  
M. Julien PERRIN